

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 33 fr.
Six mois 19
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbrés-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 OCTOBRE

LA FOLIE SANGLANTE

Il ressort des interrogations du procès de Carmaux que si M. Humblot, directeur de la mine, n'a pas subi le sort de l'infortuné Watrin à Decazeville, c'est grâce aux gendarmes, et surtout grâce à son sang-froid.

Mais il s'en est fallu de peu. Son revolver ne lui a pas été inutile pour tenir en respect les émeutiers qui avaient soif de son sang.

Ceux qui étaient parvenus dans son cabinet en brisant les portes, criaient : « La réintégration de Calvignac, ou la mort. »

Et, comme M. Humblot hésitait à se servir de son arme, il eût été certainement assommé sans la présence des gendarmes.

Ajoutons que les gendarmes n'intimidaient guère ces forcenés. L'un lui porta un coup de poing en pleine figure, tandis qu'un autre essayait de l'étrangler.

Au dehors, ceux qui n'avaient pu entrer hurlaient : « Jetez-le nous par la fenêtre ! »

« On va vous le faire passer ! » répondait le nommé Galonnier.

Et, au bas de la fenêtre, les émeutiers avaient placé des tables les pieds en l'air afin qu'en tombant le malheureux se fit plus de mal.

Ces enragés, dans leur folie homicide, n'oubliaient pas la torture. On se souvient que les assassins de Decazeville avaient préparé une herse de fer sur laquelle M. Watrin s'embrocha dans sa chute.

Un autre partisan de Calvignac criait, montrant M. Humblot : « Gardez-moi ma veste, que j'aie cherché la tête de ce cochon-là ! »

C'est là que Calvignac, interpellé par le secrétaire de la Compagnie qui lui reprochait de ne pas faire son devoir de maire, riposta : « Il n'y a pas de maire ici ; je suis un ouvrier, et je marche avec les camarades ! »

Naturellement, Calvignac, cité — quelle ironie ! — comme témoin à décharge, ne se vante pas d'avoir fait cette réponse. Il affirme qu'il a fait tous ses efforts pour maintenir l'ordre, et qu'aucun des mineurs ne songeait à attenter à la vie du directeur.

Le sinistre drame de Decazeville montre ce que vaut ce facile démenti.

Si, à Carmaux, les gendarmes étaient arrivés aussi tard qu'à Decazeville, il n'est pas douteux que le tribunal d'Albi aurait eu à juger les émeutiers, non pour menaces de mort, mais pour assassinat.

Les condamnés d'Albi

Neuf des ouvriers grévistes qui avaient envahi le 15 août dernier le domicile privé de M. Humblot, directeur de l'exploitation des mines de Carmaux, qui y avaient tout brisé, qui à force de menaces et d'intimidation avaient arraché, mille contre un, une signature forcée au directeur inutilement défendu par la gendarmerie, viennent d'être condamnés par le tribunal d'Albi à des peines qui varient de quatre mois à huit jours de prison, savoir :

Bruneau et Galonnier, 4 mois de prison ;

Bosc, 3 mois ; Lucien Léon et Izard, 2 mois ; Rigal et Salabert, 4 mois ; Birbès, 15 jours ; Loup, 8 jours de prison.

M. Calvignac, ex-ouvrier ajusteur et maire de la commune, qui figurait parmi les envahisseurs, n'a pas été poursuivi. Il a paru comme simple témoin, et il en a profité, sans être interrompu par le président, pour débiter un boniment à effet, espèce de réclame personnelle, préface d'une profession de foi électorale.

Des manifestations tumultueuses ont accueilli ce jugement très indulgent. On a crié : « Vive la sociale ! » et la foule n'a consenti à se retirer qu'en répétant à grands cris le vif des condamnés que l'on entraînait : « Vive la sociale ! Nous nous vengerons bientôt. »

A Carmaux, dès que la nouvelle de la condamnation a été connue, les mineurs se sont portés en foule à la gare pour assister au retour des familles des condamnés qui arrivaient par le train de 10 heures.

Le député Baudin a salué les « victimes » en disant que leur condamnation équivalait à une décoration. La foule chantait la *Carmagnole*.

De pressantes sollicitations ont été adressées au gouvernement pour le retrait des troupes de Carmaux.

La question a été discutée dans le conseil d'avant-hier, et un seul des membres du cabinet s'est montré favorable à cette imprudence.

Le maintien des troupes est d'autant plus nécessaire que, parmi la population travailleuse de Carmaux, il y a environ 1,200 verriers, ouvriers nomades qui deviendraient très dangereux si on ne les tenait pas en respect.

INFORMATIONS

M. Renan n'aura pas de funérailles nationales.

On lui fera simplement des obsèques publiques.

Il y a une nuance.

Pour les premières, il faut une loi. Pour les secondes, un décret suffit. Les Chambres étant actuellement en vacances, le choix n'a pas été possible, et c'est aux obsèques publiques qu'il a fallu s'en tenir.

Il va sans dire que, nonobstant, c'est le contribuable qui paiera les frais.

Il est probable que le Pape, dans une lettre à un évêque français, fera connaître ses commentaires sur le discours de M. d'Haussonville à Montauban, en insistant de nouveau sur la question du respect que l'on doit avoir pour les gouvernements dûment reconnus.

NOTE A PAYER

La fête du 22 a passé. Maintenant, la main à la poche. Nous ne parlons ici que des chars. 1^{er} char, 19,000 francs. — Char de la *Concorde et de la Paix*, 17,000 francs. — Char du *Chant du Départ*, 20,000 francs. — Char du *Triomphe*, 18,000 francs. — Char de la *Marseillaise*, 17,000 fr. — Mais il fallait tirer ces machines-là, on a loué les bêtes : location de chevaux de chars, 30,000 francs.

LE MAIRE DE SAINT-DENIS

Le maire de Saint-Denis vient de faire afficher l'avis suivant :

« Sont interdites sur la voie publique :
» 1^o Les cérémonies religieuses, à quelque culte qu'elles appartiennent ;
» 2^o L'exhibition d'emblèmes servant à ces différents cultes. »

LE NOUVEAU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

On écrit de Madrid, 3 octobre, que le père Martin, qui vient d'être élu général des Jésuites, est né à Melgar de Fernamental, près de Burgos, et est âgé de quarante-six ans. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages très estimés à l'étranger et travaillait, en ces derniers temps, à quelques ouvrages philosophiques restés inachevés, à cause des travaux que lui imposait le poste de vicaire général de l'Ordre des Jésuites.

Le père Martin est un homme de progrès qui a cultivé passionnément les sciences.

L'élection a eu lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des votants.

Le nouveau général devra résider à Florence, comme ses prédécesseurs.

RENAN JUGÉ PAR LE « TEMPS »

Ce qui suit est extrait d'un article consacré par le *Temps* à l'œuvre de Renan :

« Il faut bien avouer que la philosophie de M. Renan fournit un *viatique assez insuffisant pour le voyage de la vie*. Il avait d'admirables théories idéalistes ; mais, dans l'alambic de sa dialectique, toutes les idées s'évaporaient en *insaisissable fumée*. . . Quelque distingué que soit le dilettantisme désabusé de M. Renan et de ses disciples, il y aura donc toujours quelque chose de meilleur encore et dont l'humanité fera plus de cas, savoir le travail confiant et doux de l'homme simple *qui croit au royaume de Dieu et, sans raisonner ses actes, se dévoue humblement* pour en amener sur la terre la réalisation progressive. »

QUELQUES PENSÉES DÉTACHÉES DE RENAN

... Périr la France ! Périr la Patrie ! Il y a au-dessus le royaume du Devoir, de la Raison. . .

... La démocratie fait notre faiblesse politique et militaire ; elle fait notre ignorance, notre sottise vanité. . .

... Longtemps encore les applaudissements et la faveur du public seront pour le faux. . .

... Le temps présent est sombre et je n'augure pas bien de l'avenir prochain. . .

... Je sens que ma vie est toujours gouvernée par une foi que je n'ai plus. La foi a cela de particulier que, disparue, elle agit encore. La grâce survit par l'habitude au sentiment vivant qu'on en a eu. . .

... Dans ma conversation et ma correspondance j'ai parfois d'étranges défaillances. . . Je dis à chacun ce que je suppose devoir lui faire

plaisir. . . Ma correspondance sera ma honte après ma mort, si on la publie.

... Je voudrais un César libéral. . .

... Oh ! c'est comme toutes les choses qu'on croit : on n'en est pas bien sûr. . .

... Effectivement, voilà ce que je suis : un prêtre manqué. . .

NOUVELLES MILITAIRES

La substitution de la tunique au dolman menace toujours la bourse de nos officiers. On sollicite de toutes parts le ministre de la guerre de trancher enfin une question archi-mûre, et le dernier argument mis en avant ne manque pas d'un certain poids.

En effet, les officiers étrangers qui ont suivi les grandes manœuvres ont été, paraît-il, vivement frappés de la diversité de tenue existant dans le même corps. Quelques compagnies présentaient, par exemple, le capitaine en dolman, le lieutenant en vareuse noire et le sous-lieutenant en vareuse gris-bleuté.

On avouera qu'un peu plus d'uniformité ne choquerait personne.

Deux officiers du génie, le commandant Joffre, professeur de fortification à l'École de Fontainebleau, et le capitaine Cornille, viennent d'être mis, par le ministre de la guerre, à la disposition du commandant supérieur du Soudan.

Ces officiers, qui prendront passage sur l'un des plus prochains paquebots en partance pour Dakar, vont continuer les études commencées depuis plusieurs années et relatives à la construction du chemin de fer soudanais.

Sans doute, l'œuvre ébauchée par la mission Marnier, qui perdit la moitié de son effectif, coûtera de durs sacrifices tant en hommes qu'en argent, mais la grandeur du but poursuivi justifie les efforts tentés par nos officiers d'avenir qui ne craignent pas d'affronter, quand il s'agit des intérêts supérieurs de la France, les dangers d'un climat si redoutable aux Européens.

NOUVELLES MARITIMES

La constitution des états-majors de l'escadre active et de l'escadre de la Méditerranée vient d'être arrêtée.

Le vice-amiral Vignes, appelé au commandement de l'escadre active, abordera son pavillon sur le *Formidable*. Son chef d'état-major sera le capitaine Roustau, frère de l'ambassadeur à Madrid. Ses aides de camp seront le capitaine de frégate Cordier, les lieutenants de vaisseau Ducrest de Villeneuve. Le Prieur et de La Roche-Kerandraon.

Le vice-amiral de Boissoudy, commandant l'escadre de réserve, mettra son pavillon sur le *Richelieu*. Il aura pour chef d'état-major le capitaine de vaisseau Beyle et pour aides de camp le capitaine de frégate Le Pord et les lieutenants de vaisseau Malapert, Allaire et Percheron de Monehy.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Liste du Jury appelé à siéger aux assises du 4^e trimestre qui s'ouvriront à Angers le 7 novembre prochain.

JURÉS TITULAIRES

MM.

Charles Joary, notaire à Corné.
Alfred Hocquet, propriétaire, à Chalennes.
Adolphe Leroyer, propriétaire, à Trélazé.
Germain Brault, propriétaire, à Breil.
Eugène Guillot, propriétaire, à Chazé-sur-Argos.
René Letourneux de la Perraudière, propriétaire, à Lué.
Léon Douéteau, propriétaire et maire, à Chazé-Henry.
François Pasquier, propriétaire, à Saint-Cyr-en-Bourg.
Auguste Mangonneau, banquier, à Doué.
Alexandre Baron, négociant, à Angers.
Honoré Chiron, entrepreneur, à Gesté.
Edouard Grosbois, propriétaire, à Lasse.
Edouard Faucheux, propriétaire, au Louroux-Béconnais.
Ferdinand Ménard, propriétaire, à Mozé.
Auguste Vovard, négociant, à Angers.
François Robin-Douet, propriétaire, à Douces.
Joseph Lenain, propriétaire, à Allonnes.
Louis Grellier, propriétaire, à Saint-Lezin.
Jean Royer, propriétaire, à Brion.
Pierre Meffray, propriétaire, à Saint-Mathurin.
Emile Lepont, propriétaire, à Candé.
Abel Foucault, négociant, à Segré.
Jean Gaudin, propriétaire, au May.
Charles Guilleux, mécanicien, à Segré.
Félix Bournillet, propriétaire, à Saumur.
Louis Andouin, agent-voyer, à Angers.
Jean Viau-Chauvière, banquier, à Cholet.
Vincent Florent, ingénieur, à Saumur.
François Gast, propriétaire, à Bauge.
Auguste Peteul, minotier, à Sainte-Gemmes-d'Andigné.
Anatole Breheret, propriétaire, à Cholet.
Jean Bourron, notaire, à Angers.
Honoré Neveu, maître d'hôtel, au May.
Théodore Le Comte, entrepreneur, à Saint-Barthélemy.
Alexandre Launay, négociant, à Angers.
François Guittière, propriétaire, à Aubigné.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.

Arsène Goblot, architecte, à Angers.
Emile Giffard, distillateur, à Angers.
Georges Servain, docteur-médecin, à Angers.
Henri Catroux, négociant, à Angers.

Pénibles réflexions

Sous ce titre, le *Journal de Maine-et-Loire* a publié, en tête de sa première page, l'article suivant :

La cérémonie d'inauguration d'un monument destiné à consacrer la mémoire des Angevins, victimes de la guerre de 1870, a eu lieu dimanche. Nous nous sommes abstenus, jusqu'à ce jour, de toute critique, de toute observation même.

Ce silence n'avait qu'une raison : nous ne voulions laisser place à aucune accusation extrême comme les polémiques en amènent trop souvent, nous ne voulions fournir aucun prétexte à ce qu'on nous taxât d'antipatriotisme, nous ne voulions pas qu'on pût soupçonner le *Journal de Maine-et-Loire* de s'élever contre une initiative louable en soi.

Maintenant que la cérémonie est terminée, nous sommes fort à l'aise pour formuler un sentiment unanime dans le public, justifié d'ailleurs par l'événement.

L'inauguration de dimanche a manqué d'ampleur. Elle n'a pas eu ce caractère de grandiose et touchant souvenir qu'elle a eu dans d'autres régions, qu'elle devait avoir surtout en Anjou, car, — on ne saurait trop le rappeler, — nul pays n'a, plus glorieusement que l'Anjou, inscrit son nom sur le livre sanglant de 1870.

Cette fête, qui devait uniquement consacrer la mémoire des morts, a eu quelque peu l'allure d'une réclame pour les vivants. Telle n'a peut-être pas été l'intention de ceux qui l'ont organisée, mais un peu de tact leur a manqué, et ce défaut a travesti leurs intentions.

Nous approuvons de toutes nos forces l'honneur qu'ils ont voulu rendre à leurs aînés qui ont succombé pour la patrie ; nous regrettons que cet honneur n'ait pas été plus grand. Pour être complet, il devait rénnir tous les camarades des défunts qui, non moins braves, mais plus heureux, avaient échappé aux périls partagés de la guerre.

Ils ne manquent pas en Maine-et-Loire ceux qui avaient l'autorité nécessaire pour célébrer dignement la mémoire des compagnons d'armes tombés à leurs côtés !

Dans les assemblées publiques, ne sommes-nous pas fier de compter, au Sénat, M. le général d'Andigné, qui commandait un régiment à Sedan et y est tombé si gravement atteint que, pendant des années, sa vie a été en danger ; M. Blavier, blessé à Monnaie par la lance d'un uhlan qu'il tuait corps à corps ; au Palais-Bourbon, M. le comte de Maillé, le vaillant commandant des mobilisés ; M. Léonce de Terves, capitaine de mobiles ; au Conseil général, M. le général de Rochebouët, M. Arnous-Rivière, M. Monden de Gennevraye, M. Bodinier, M. de Livonnière, M. Gaston de Rochebouët, M. de Blois ; au Conseil d'arron-

dissement, M. Roger de Terves, M. Bonneville, M. Couscher de Champfleury, tous anciens officiers de l'armée, de mobiles ou de mobilisés.

Nous en passons. Les de Bernard, les Retailleau, les Raoul de Chemellier, eux aussi, avaient qualité pour rappeler et glorifier le dévouement de ceux qui ont succombé.

Peut-être nous répondra-t-on : « Ces messieurs étaient invités, ils pouvaient se joindre à ceux qui les avaient invités. » C'est une plaisanterie. Ceux qui étaient les premiers au feu devaient être les premiers à l'honneur. Nous autres, trop jeunes en 1870, pour avoir pu affronter le danger, nous n'avons pas le droit de séparer les vivants des morts dans le culte que nous professons pour ceux qui ont lutté alors avec une énergie indomptable.

N'est-ce pas diminuer l'hommage rendu aux morts que d'en écarter les vivants ?

H. LARROQUE.

LIVRETS MILITAIRES

Le ministre de la guerre a prescrit à tous les réservistes ou territoriaux des classes de 1867, 1879, 1880, 1883, 1886 et 1887 de déposer leurs livrets à la mairie de leur résidence, du dimanche 9 au 23 octobre 1892.

Sont exceptés de cette mesure ceux dont les livrets ont été rectifiés par le recrutement depuis le mois de juillet dernier.

COLLÈGE DE SAUMUR

M. Gosselin est nommé maître répétiteur au collège communal de Saumur.

LES RECETTES DE L'ORLÉANS

Le *Journal officiel* publie le bulletin comparatif des recettes des Compagnies de chemins de fer du 9 au 15 septembre 1892.

Pour la Compagnie d'Orléans, nous relevons les chiffres suivants :

Kilomètres exploités, 6,432 ; recettes brutes, 3,933,544 fr. 20. — Soit une différence de 221,658 fr. 55 en faveur de 1892 sur l'année 1891, pendant la même période.

LA RENTRÉE DES CLASSES

DU SIÈCLE :

« Je me demande si nos rentrées de jadis, un peu froides, un peu tristes, ternes comme un soir d'octobre, n'avaient pas leur avantage moral et leur intérêt éducatif ?

« Ne nous disaient-elles pas que le travail est toujours un effort et que la vie a toujours ses peines ? Serez-vous plus avancés que vos aînés, mes jeunes amis, si, pour avoir été tant gâtés, vous abordez la vie avec l'illusion que tout est aisé et facile ?...

« Pour ne pas être rentrés au lycée parmi les lumières, les drapeaux et les fanfares, nous ne nous sommes pas plus mal portés ; et notre endurance au labeur et à la peine n'y a rien perdu. »

Nous nous associons aux très justes idées exprimées par notre confrère.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Dimanche, par suite d'une erreur d'aiguillage, le train qui arrive à Champigny-sur-Veude à 3 h. 24, a tamponné des wagons vides remis sur une voie de garage et les a bousculés.

Quatre ou cinq voyageurs ont été contusionnés assez grièvement. Les dégâts matériels sont peu importants.

DÉRAILLEMENT

Un wagon d'un train de marchandises, partant de Tours à une heure, a déraillé dans la nuit d'avant-hier en gare de la Tricherie ; par suite, l'express de Bordeaux a éprouvé un retard d'une heure.

Tout se borne à des dégâts matériels.

ASSASSINAT D'UN ANCIEN SERGENT DU 135^e DE LIGNE

Un jeune homme du nom de Leclerc, naguère encore sergent au 135^e de ligne, médaillé du Tonkin, avait été désigné pour occuper un emploi de garde particulier des domaines de l'Etat en Tunisie, et il occupait son poste depuis environ deux mois.

On vient d'apprendre à Angers que Leclerc a été assassiné par des maraudeurs tunisiens.

COURSES DE TOURS

Les courses de Tours auront lieu dimanche 9 et mardi 11 octobre, sur l'hippodrome de Saint-Pierre-des-Corps.

3^e ET 6^e RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS

Dans quelques jours, le 3^e et le 6^e régiment de cuirassiers, le premier venant de Versailles, le deuxième de Paris, feront leur entrée à Tours, où ils vont tenir garnison.

LES EMPLOYÉS DES POSTES

Par suite d'une décision récente de l'administration supérieure, les commis hommes des postes et télégraphes seront remplacés par des dames dans presque tous les emplois qu'ils occupent aujourd'hui. Mais l'application de cette mesure ne sera faite que d'une manière successive et suivant les exigences du recrutement, qui présente parfois certaines difficultés.

Depuis longtemps déjà, dans les bourgs et villages, la plupart des receveurs des postes étaient des receveuses. A Orléans, il existe un bureau où le personnel masculin vient d'être remplacé par un personnel féminin : c'est celui de la rue du Colombier.

Le receveur seul est maintenu et les trois commis qui l'assistaient sont remplacés par quatre employées. On accroîtra d'une ou deux unités le nombre des titulaires, partout où sera faite la transformation : c'est ainsi, par exem-

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Je devine ce que vous éprouvez, mon cher enfant, répondit la baronne attendrie ; vous ne vous croyez pas digne de votre cousine, et vous voudriez travailler à le devenir.

— C'est peut-être cela ; peut-être aussi est-ce autre chose. J'aime bien Éléonore comme ma cousine ; je ne suis pas aussi sûr de pouvoir l'aimer comme ma femme ; elle est trop supérieure à moi.

— Il ne tient qu'à vous de l'égaliser, et elle vous y aidera mieux que qui que ce soit quand elle sera votre femme. C'est un des motifs qui me font désirer la prompte conclusion de votre mariage.

— Qu'il se fasse donc, chère mère, murmura Léonce avec une résignation pleine de tristesse. Je vous ai causé tant de chagrins depuis que je suis au monde, que j'ai hâte de vous donner un peu de joie, et si c'est un moyen, je n'ai plus d'objections à faire.

— Je n'aime pas à vous voir dans ces dispositions, mon ami ; car, encore une fois, ce n'est pas de la condescendance que nous exigeons de vous. Si ce mariage ne vous convient pas, renoncez-y franchement ; mais s'il vous convient, comprenez qu'il ne doit pas tarder à se faire ; de plus, des retards venant de vous seraient très offensants pour Éléonore.

— Je vais essayer, ma mère, de vous dire toute ma pensée, quoique ce soit bien difficile. En première ligne, je trouve dans mon cœur un profond sentiment de respect pour vos volontés et les engagements que vous avez pris en mon nom. Ce respect domine tout, et me rendra, je crois, tout facile. Ce qui me manque, c'est la certitude que je ferai le bonheur d'une femme comme Éléonore, c'est celle aussi que je serai heureux avec elle. Je n'ai pas la certitude contraire, mais je voudrais avoir le temps de m'éclairer. Je ne suis pas un homme comme un autre, poursuivit-il en passant la main sur son front, comme s'il voulait en écarter un voile qui l'obscurcissait, et je voudrais devenir ce que je ne suis pas, si toutefois c'est possible encore. Conseillez-moi, ma mère, je vous en supplie ! J'éprouve

aussi le besoin de consulter Verne et de le remercier de tout ce qu'il a fait pour moi, car maintenant je retrouve dans ma mémoire une foule de choses qu'il m'a dites, sans pouvoir me souvenir quand je les ai entendues, et ces choses sont bien belles et bien bonnes. Que vous dirai-je encore ? Je ne sais, et cependant il me semble que ce n'est pas tout. J'ai tant de desirs, qu'il ne me reste pas la force d'avoir une volonté. Eh bien, vous savez mieux que moi, ma mère, si, dans cette situation, on peut, on doit prendre un grand parti. Cela changera, je le crois, je le sens, mais jusque-là... pitié ! pitié ! ma bonne mère !

Madame Granval, depuis quelques mois, avait éprouvé bien des inquiétudes, mais elle n'avait jamais pu prévoir que la guérison morale de son fils serait un obstacle à son mariage : il est si peu dans la nature humaine d'associer une crainte à l'idée d'un bonheur.

Son embarras était grand en recevant les aveux de son fils. Céder à ses prières, c'était se brouiller avec son frère, qu'elle aimait tendrement, quoiqu'il n'y eût aucuns rapports de caractère et de sentiments entre eux ; persévérer dans un projet auquel Léonce se résignait par soumission, c'était courir le

risque d'ébranler cette organisation intellectuelle nouvellement transformée, et par conséquent faible encore. Cependant le choix n'était pas douteux pour une mère, et la baronne prit intérieurement la résolution d'employer toute son influence à faire reculer l'époque fixée pour le mariage, si Léonce persistait à en redouter la prompte conclusion.

— Eh bien, mon cher enfant, que voulez-vous que je fasse ? que voudriez-vous faire vous-même ?

— Je voudrais parler à ma cousine, et ensuite à mon oncle, parce que je serais désolé qu'ils crussent que j'agis dans tout ceci par caprice, ou qu'il y a de votre faute si je ne partage pas leur empressement.

— Ne vous occupez pas de moi, mon ami ; puis ne parlez pas de l'empressement d'Éléonore, cela n'est pas convenable, et pourrait l'offenser plus peut-être que la demande d'un retard.

Léonce garda le silence, afin de se recueillir pour chercher l'explication des paroles de sa mère, mais il ne la trouva pas ; les sentiments très délicats étaient encore au-dessus de la portée de son intelligence : il pouvait les éprouver sans s'en rendre compte, il ne savait pas les comprendre.

(A suivre.)

ple, que dans un bureau où travaillaient sept ou huit hommes, il y aura neuf ou dix femmes.

Cette augmentation est amplement compensée, du reste, par l'infériorité du traitement. Au début, les dames, aussi bien celles qui sont préposées à la comptabilité, à la délivrance des mandats, etc., que celles chargées de recevoir et de transmettre les dépêches, touchent annuellement 800 fr. Mais elles peuvent espérer atteindre, dans un bref délai, des appointements variant de 1,800 à 2,000 fr.

Il existe, en réalité, peu de travaux féminins aussi bien payés, et il est à souhaiter que la mesure prise soit étendue le plus possible.

Elle fournira, en effet, à des milliers de femmes et de jeunes filles, le moyen de se procurer honorablement les armes qui leur sont nécessaires dans la lutte pour la vie, faute desquelles beaucoup d'abandonnées meurent de misère ou bien demandent à l'inconduite les ressources qu'elles ne peuvent autrement acquérir.

De nouveaux débouchés, il est vrai, seront ouverts aux hommes, mais, puisqu'avec notre organisation sociale, il est devenu à peu près impossible, dans nombre de familles, que ceux-ci suffisent seuls à l'entretien du ménage, les femmes doivent pouvoir, au moins, obtenir des emplois en rapport avec leurs capacités et leurs goûts.

Or il est évident que des jeunes gens robustes peuvent leur laisser saisir à l'occasion certaines places qu'eux-mêmes ont remplies jusqu'à présent et occuper leur force et leur activité à autre chose qu'à expédier des mandats, vendre des timbres, des rubans, des aiguilles... voire des corsets, alors que le haut commerce, l'industrie, l'agriculture surtout réclament des hommes de bonne volonté!

LES HIRONDELLES

Nous détachons d'un très intéressant article, publié par le *Temps*, le passage suivant :

« Les hirondelles se sont montrées réfractaires au charme des journées si magnifiquement ensoleillées dont nous jouissions le mois dernier, tout comme aux attractions des réjouissances du centenaire. Le 20 septembre elles nous ont quittées. Nous avons observé une fois de plus que les émigrantes s'éloignent comme elles étaient arrivées, non pas en une masse compacte de tout le peuple hirondine, mais par groupes plus ou moins nombreux; cette année, nous avons compté trois convois partis, l'un à deux jours, l'autre à trois jours de distance. Le dernier n'a laissé derrière lui, comme d'habitude, que quelques trainards valétudinaires ou fantaisistes qui rejoindront plus tard leur gentil troupeau. Je ne crois pas qu'un campagnard puisse rester insensible à cette désertion: elle attriste ceux qui comme nous tiennent les allées et venues de ces aimables oiseaux comme un des plus vifs attraits de la belle saison. Pour notre compte, nous sentons notre cœur se serrer à la pensée que voilà le ciel vide pour de longs mois et que parmi nous plus d'un ne reverra jamais celles qui en représentaient si bien la vie. »

UNE DRAGUE GÉANTE

Dans quelques jours on va commencer à Brest le dragage des hauts fonds, dans le nouveau port de guerre.

On a fait construire, à cet effet, une immense drague, la plus formidable qui ait été construite jusqu'ici, et auprès de laquelle ne sont rien les machines employées au canal de Suez et à Panama. Elle pourra enlever à l'heure de 400 à 450 mètres cubes de déblai. On évalue ces déblais à deux millions et demi de mètres cubes.

La Bretagne a fait, avant-hier, des essais à vide au port de commerce, sous la direction de M. Contrestin, ingénieur. Tout a bien fonctionné. Elle va donc, sans tarder, être conduite en rade et commencer son travail.

LAÏCISATION D'HOSPICES

Le Conseil municipal de Bourges, réuni mardi, a voté la laïcisation des hospices et

réclamé l'enlèvement de tous les emblèmes religieux.

Ça va bien!

LES VENDANGES

Dans le Centre, la cueillette est généralement terminée. Le département du Loir-et-Cher fera du bon vin, mais en quantité sensiblement moindre que l'an dernier. En Sologne, les vins bourrus ont été payés 80 fr. 50 et il s'en est enlevé de fortes quantités.

En Touraine, des achats se sont faits également à 85 fr. 50 la pièce nu. La récolte y est assez réduite, tant dans le vignoble rouge que dans le blanc.

LES VENDANGES EN BOURGOGNE

On écrit de Dijon :

« Les vendanges sont terminées depuis quelques jours dans la Côte-d'Or, du moins pour les vignes en plants fins, et l'on commence à faire les vins.

» Sous le rapport de la quantité, c'est une année médiocre; la gelée, la grêle, le mildew, le phylloxera, tout le cortège des fléaux s'est abattu sur la région; mais, comme qualité, les espérances des vignerons sont dépassées et la récolte de 1892 prendra rang à côté des meilleures du siècle; on peut la comparer à celle de 1865 comme richesse alcoolique et à celle de 1870 comme velouté, finesse et bouquet.

» En raison de leur qualité vraiment exceptionnelle et de la faiblesse de la récolte, les vins se vendront certainement à des prix élevés. Quelques affaires ont été déjà traitées, mais ce n'est qu'après la vente des vins des hospices de Beaune que les cours seront établis. »

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 5 octobre. — Odette-Emilienne Foucher, rue de Fenet.

DÉCÈS

Le 5 octobre. — Renée-Marie-Jeanne Audouin, 4 an, rue de Fontevault.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 10 octobre 1892

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique

Le BARBIER de SÉVILLE

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de ROSSINI

DISTRIBUTION

Le comte Almaviva.....	MM. MALZAC.
Figaro.....	DALBRESSAN.
Bazile.....	SEURIN.
Bartholo.....	MILARD.
Pedrillo.....	STRÉLISKI.
Rosine.....	M ^{mes} DESGORIA.
Marceline.....	ECHAUD.
Un officier.....	MM. PASCAL.
Un alcade.....	PELTIER.
Un notaire.....	LEMAISTRE.

Musiciens, alguazils, soldats.

Au 3^e acte, à la leçon de chant, M^{me} DESGORIA, 1^{re} chanteuse légère, chantera le *Carnaval de Venise de la Reine Topaze*.

Prix des places d'opéra.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 octobre 1892.

Le marché reflète à l'ouverture une certaine tendance à la baisse dont les effets sont enrayés par la facilité avec laquelle les offres sont absorbées, après un recul à 99.41, le 3 0/0 clôture à 99.47, le 4 1/2 reste à 105.97.

La Rente Italienne résiste bien aux mauvaises dispositions du marché, car elle conserve le cours de 93, avec quelques centimes en plus.

L'Extérieure s'inscrit à 65 1/2. Les fonds Russes sont offerts, le nouveau à 80.75 et l'Orient à 67.65.

L'action de la Banque de France est un peu mieux tenue à 4,020. Le Crédit Foncier qui avait ouvert à 1,415 fr. se relève à 1,420.

La Banque de Paris a une légère réaction à 672 fr. par suite de réalisations sur le cours de 680 fr.

L'action de la Société Générale conserve au comptant le cours de 485 qui est justifié par les bénéfices nets acquis à ce jour et qui se chiffraient par 2,623,000 fr. au bilan arrêté au 31 août dernier.

Le Crédit Lyonnais est en léger recul sur hier à 788 après 791, cours de la veille. La décision prise par la chambre syndicale de suspendre la remise sur les courtages consentie à cette société, ne saurait influer sensiblement sur le chiffre d'ensemble de ses bénéfices.

L'obligation 3 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée aux environs du cours de 400 fr. Il est à noter qu'outre son revenu de 25 fr. ce titre présente des chances de plus-value par la prime du remboursement à 500 fr.

Les Chemins Économiques valent 432.50.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Octobre 1892

3 0/0.....	99 35
3 0/0 amortissable.....	99 60
4 1/2.....	105 90

CONSEILS ET RECETTES

MOYENS D'ÉLOIGNER ET DE DÉTRUIRE LES LIMACES ET LIMAÇONS

M. Lemaire, habile horticulteur, fait avec de la terre végétale en poussière et du goudron de houille, un terreau contenant 4 0/0 de goudron, qui est fort peu coûteux. Il entoure d'une couche de terre goudronnée, épaisse de 2 centimètres, les pieds des plants et des bordures qu'il veut préserver sur une largeur de 25 centimètres. Aucun des végétaux qu'il entoure ainsi n'est, dit-il, visité par les limaçons. Cette même terre, placée sur des fourmillières, fait disparaître de suite leurs habitants.

Pour détruire les limaces, on dépose au pied des arbres de petits tas de mousse humide; les limaces s'y réfugient en grand nombre; chaque jour, en visitant ces sortes de pièges, on écrase ces mollusques et on remet la mousse en place jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de limaçons. On se sert encore de paille menue ou hachée, de cendres ou de sciure de bois, répandues au pied des arbres.

Les limaces ont sous le ventre un plan musculaire qui, par sa construction et l'humidité visqueuse qui s'échappe des pores de la peau, sert à leur reptation; elles ne peuvent avancer qu'en expulsant une partie de cette humeur dont on voit, après leur passage, le sillon argenté. Or, en excitant outre mesure cette transsudation du mucus, on arrive à leur donner la mort. On les fait aussi périr en jetant le soir, sur la terre, à deux reprises différentes et à un court intervalle, de la chaux vive récemment réduite en poudre ou du sel.

Une petite planche sur laquelle on étend de la graisse ou du beurre, mise le soir à chaque intervalle de 5 mètres dans les lieux fréquentés par les limaces, les attire sur elle et permet de les détruire le matin de bonne heure.

FAITS DIVERS

Echange d'aménités ministérielles, d'après le *Figaro* :

C'était à la revue de Montmorillon, sur la tribune du haut de laquelle le président Carnot et ses ministres ont vu défiler nos vaillantes troupes.

M. de Freycinet et M. Burdeau étaient près l'un de l'autre. Voici la fin de leur conversation entendue par un témoin indiscret mais d'une bonne foi indiscutable :

« — *Amiral*, dit le ministre de la guerre, de sa voix la plus câline, à son jeune collègue de la marine, pour qui il éprouve une vive sympathie, — combien vous devez être heureux de pouvoir distribuer des croix, en cette occasion solennelle ! »

M. Burdeau ne répondit pas. Les deux ministres descendirent en même temps les marches de la tribune. Arrivés au bas, M. de Freycinet fit un faux pas.

Alors, le ministre de la marine, sur un ton indéfinissable, de lui dire en le retenant :

« — *Maréchal!* vos éperons ont manqué de vous faire tomber ! »

L'anecdote nous est garantie.

UNE VILLE BENTIERE

Il existe en Westphalie, tout près de Munster, une petite ville dont la population peut à

juste titre se considérer comme la plus fortunée.

Propriétaire de vastes forêts qui lui procurent une source d'importants revenus, le rendement de ses recettes a atteint cette année une plus-value qui a permis de répartir des bénéfices entre les habitants.

Chaque père de famille a reçu une somme de 40 marks — soit cinquante francs, tandis qu'aucun n'a payé d'impôts communaux.

Cette répartition n'a été faite qu'entre les citoyens mariés ayant des enfants, et les veuves ayant également charge de famille. Les célibataires ont été exclus, pour le motif bien raisonné d'encourager les unions et les naissances.

Ce fait est rigoureusement authentique.

Il est bon de rappeler que Berlin, la capitale de l'empire, jouit également d'une fortune importante; elle tire notamment d'énormes ressources de l'élevage du bétail, surtout en moutons, dont le fermage est sous la surveillance et pour son compte direct.

Examens militaires.

— Un ordre arrive, vous êtes mobilisés, qu'est-ce que vous faites ?

— J'écris à Françoise.

Un nouveau maire doit passer, le dimanche suivant, une revue de la compagnie des sapeurs-pompiers. Désirant que rien ne trouble l'éclat de cette fête, il fait afficher quelques jours avant, l'avis suivant :

« S'il pleut le matin, la revue se fera l'après-midi, et s'il pleut l'après-midi, la revue se fera le matin. »

Cri du cœur :

— Quand je me suis marié, j'aimais tellement ma femme que je crois bien que je l'aurais mangée.

— Et maintenant ?

— Oh ! maintenant je regrette de ne pas l'avoir fait.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} octobre 1892 :

Bidache, par A. Mercklein. — *La Mule et la Jument*, par Roquefort-Villeneuve. — *La Sœur de Pierrot*, par Arsène Alexandre. — *Science en Famille*, par L. Balthazard. — *Les Gaietés du Mois*, par Willy. — *Les Enfants de Grand-Pierre*, par Eug. Muller. — *La vengeance du père Bachu*, par H. Flamans. — *L'armée de l'ancien régime*, par C. Boissonnet. — *Les Prud'hommes pêcheurs de Provence*, par Lag. — *Marguerite*, paroles de J. Morné, musique de P. Lacôme. — *Mosaïque*, par Eug. Muller.

Illustrations de Mantelet, A. Willette, Alb. Guillaume, F. Lix, P. Weber, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie CH. DELAGRÈVE, 45, rue Soufflot, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, L'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. — extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à 1 heure de relevée,
En l'étude et par le ministère de M^e DOUET, notaire à Beaufort,

DES IMMEUBLES

CI-APRES

Situés en les communes de Chartrené, Vieil-Baugé, Pocé, Fontaine-Guérin, Beaufort et Brion.

Dépendant de la succession de M. CHARLES DRUILLET-DELISLE, de Beaufort.

La Terre du Prieuré, contenant.	66	99	40
La Terre de Villeguénais, de.	62	37	70
La Propriété des Forges, de.	42	77	68
La Ferme des Chesnières, de.	8	09	40
La Propriété de la Brunellière, de.	27	54	40
La Ferme de la Brardière, de.	18	35	92
La Ferme de la Péguillière, de.	5	53	15
La Ferme des Hamonnières, de.	12	31	90
Les Terres de Révillon, de.	8	81	17
Les Terres d'Olivet, de.	3	70	»
Le Pré du Moulin, de.	»	73	»
La Petite Closerie des Chromènes, de.	1	68	68
La Propriété de Versailles, de.	18	64	47
TOTAL DES CONTENANCES.	247	76	57

Pour plus de détails, voir les affiches.

On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.
Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.
Inutile de se présenter sans bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: une ap-
prentie pour les Modes et un
apprenti pour la Mercerie. CON-
DITIONS AVANTAGEUSES.

CAFÉ

Très-bien achalandé
S'adresser à M. ROUX, expert,
47, rue Dacier.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce pro-
duit par excellence rend aux Cheveux gris
la couleur et la beauté naturelles de la
jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux
et fait disparaître les Pellicules. Il est le
SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé.
Résultats Inespérés. — Vente toujours
croissante. — Exiger sur les flacons les mots
ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-
Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus
contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M.
COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M.
MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ,
rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue
Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-
parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes
La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

ORIFLAMME, le litre 0,45

BOUGIES		PÉTROLES ININFLAMMABLES	
Bonne qualité, le paquet	0.75	En bidons plombés de 5 litres	
Première	0.85	Luciline, le litre	0.45
Extra	0.95	Oriflamme	0.50
A trous	0.90	Alcools à brûler, sans odeur	
— double pression	1.40	Blanc, le litre	1.30
Luxe	1.20	Rose supérieur,	1.50
Par 5 kilog. hors ville		Huile de colza double épu-	
Remise des droits d'octroi		ration, 1/2 litre	0.40
Chandelles à trous, le paquet	0.55	Triple épurée,	0.45
SUCRE, 1 ^{er} choix, le kilog., 1,05; SUCRE scié, le kilog., 1,15			

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

ON DEMANDE

Un Pompier, des Gile-
tières et Appiécieurs à la
Maison Crémieux.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de
Peinture, a l'honneur de prévenir
sa clientèle qu'à partir du 25 Sep-
tembre les commandes seront re-
çues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRÉ

4 Volumes et un supplément
reliés

S'adresser au bureau du journal.

FUTAILLES A VENDRE

Se composant de Barriques et
Pipes de 6 à 700 litres: Foudres
de 10 à 60 hectolitres.
Et 2 Pompes Rotatives débitant
de 25 à 30 hectolitres à l'heure.

S'adresser à M. R. MABILEAU,
distillateur, place du Roi-René, à
Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré.

Contenant 500 mètres carrés
environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6	»	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	4 33		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 33		
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56			
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	6 6			
Vernantes	11 43		»	3 30	8	»	6 16			
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	6 26			
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17	»	6 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	7			
SAUMUR (État)										
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	7 12			
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	6 50			
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	7 2			
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	7 8			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	7 16			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40			
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24			
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40			
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21			
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56			

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	dir's	soir	soir	soir	soir	soir
Bordeaux					5 40			8 25			12 30	3 40
Saintes					7 12	9 9		11 40			4 55	7 14
Niort	5 25				9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36				
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41				
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14					
SAUMUR (État)												
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55				
(départ)	7 25	11 5			2 54		6 5					
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6		6 16					
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7			
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 15			
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43						
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52						
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6						
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18						
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44				
Montreuil-Bellay	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39			
Château-du-Loir				5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		
Chartres				5 55	7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15		
Paris				soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35 9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58 9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6 10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50 3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 45	12 3 4 5
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33 4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Monceau	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39			
Le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50			
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1			
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8			
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28			
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29			

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir								
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15					
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54					